

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le mercredi 21 juin 2023.

Etaients présents : MM HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREaute, DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREaute, VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREaute, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kévin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROULT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LEROUX Christian, Conseiller Titulaire de GONFREVILLE-CAILLOT, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT.

Pouvoirs de :

- M. LEMESLE Michel, Maire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT à Mme MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT,
- M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à Mme COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LAVILLE-RENET Géraldine, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à M. ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- Mme LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL,
- M. REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE à M. MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE,
- M. QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE à Mme BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE,
- M. BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX à VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX,
- Mme MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT à M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT.

Représentation de :

- Mme LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL par M. HOUOT Steve, Conseiller Suppléant d'ANGERVILLE-BAILLEUL

Excusée : SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme ESTIVAL Audrey, Directrice Générale Adjointe Pôle Cadre de Vie, Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale et Mme SLIMANI, Responsable Finances.

Secrétaire de Séance : Mme COZIC Bernadette

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	32
Quorum	22
Nombre de votants	41

Délibération n° 082/2023

OBJET : AUTORISATION D'INSCRIPTION DE TROIS CIRCUITS DE RANDONNEE PEDESTRE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINERAIRES DE NATURE (PDESI)

OBJET : AUTORISATION D'INSCRIPTION DE TROIS CIRCUITS DE RANDONNÉE PEDESTRE AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ESPACES, SITES ET ITINÉRAIRES DE NATURE (PDESI)

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;
Vu l'avis favorable de la commission Tourisme en date du 17 mai 2023 ;

Considérant que dans le cadre de l'accès aux activités sportives à un large public, les sports de nature connaissent un essor considérable.

Considérant que pratiqués aussi bien au haut niveau que dans la sphère familiale, les sports de nature sont souvent identifiés comme un levier de développement touristique et économique des territoires. L'autre particularité des sports de nature, réside dans la part importante d'individus pratiquants en dehors du cadre associatif. Par la diversité des sports de nature, tous les milieux naturels peuvent être affectés, qu'ils soient terrestres, nautiques ou aériens. Fort de ce constat, le législateur a confié aux Départements, par les lois du 6 juillet 2000 et du 9 décembre 2004*, la responsabilité en matière de gestion et de développement maîtrisé des sports de nature. En conséquence, les Conseils Départementaux ont l'obligation de créer une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires, relatifs aux sports de nature (CDESI). Le Département de la Seine-Maritime a ainsi procédé à l'installation de la CDESI, afin d'élaborer son PDESI. Afin d'être reconnus à l'échelle départementale et de bénéficier de leur promotion par Seine-Maritime Attractivité, les circuits de randonnée doivent passer en CDESI afin d'être inscrits au PDESI. Cette inscription est à la charge de la Communauté de Communes.

Considérant que la Communauté de Communes Campagne de Caux a été sollicitée par la commune d'Ecrainville afin de porter la candidature au PDESI de 3 nouveaux circuits indiqués en annexe :

- Circuit 11 : Sur les pas d'André Gide
- Circuit 12 : L'ancien village de Tennemare
- Circuit 13 : Du fond du bois aux Groseilliers

Considérant que seule la Communauté de Communes peut candidater pour inscrire les circuits au PDESI ;

Considérant que le maillage du territoire en circuits de randonnée est un atout touristique majeur ;

Considérant que l'inscription au PDESI permet de bénéficier de subventions d'investissement et de fonctionnement pour la mise en valeur, l'entretien et la promotion des circuits ;

Considérant que l'inscription au PDESI permet une visibilité accrue ;

Considérant l'avis positif de la commission Tourisme en date du 17 mai 2023 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

A l'unanimité

- **D'AUTORISER** l'inscription au PDESI des 3 circuits de randonnée précisés en annexe ;
- **D'AUTORISER** le président à candidater pour inscrire ces 3 circuits au PDESI.

Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

